



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	HDF	04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-HBEC GRIS NOIR BLANC	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	FFCAM / GARDIEN	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
2 juillet	la BERARDE	LE CHATELERET	8		1	montée du personnel + big bag de ravitaillement (GARDIEN)
.....	LA BERARDE	LE CHATELERET		2	1	montée de materiel + prises de vues technique (si autor ok) *
.....	LA BERARDE	TEMPLE ECRINS		1		une charge de descente (Gobbo)

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

* En accord avec M. BECHET (FFCAM) la rotation est reportée au 7 juillet prochain, l'autorisation de prises de vues techniques n'ayant pas été traitée à ce jour (délai trop court)

COPIE SECTEUR OISANS/VALBONNAIS

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation accordée refusée

N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE